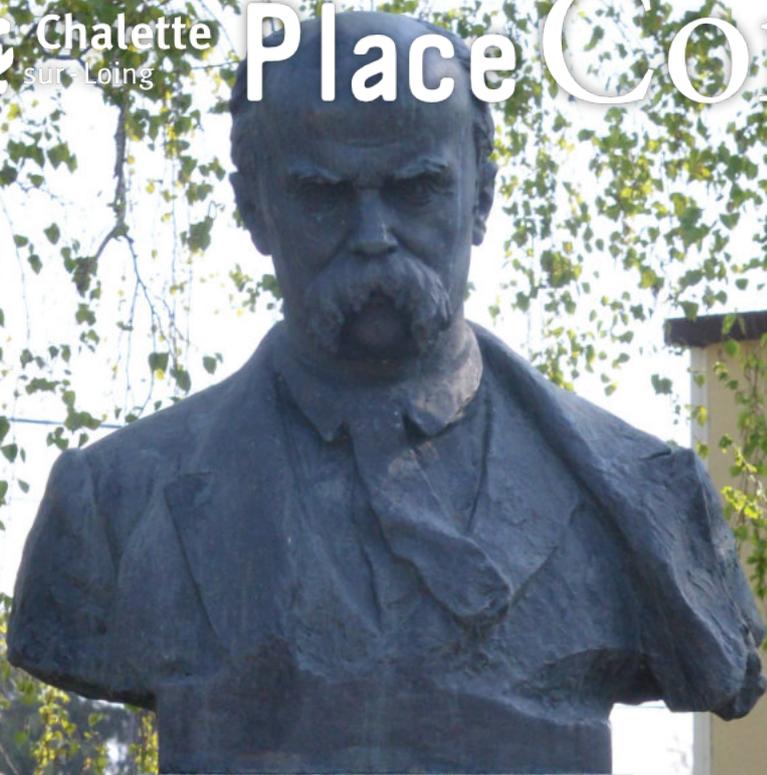


Chalette



Chalette
sur Loing

Place Commune



TARASS
CHEVTCHENKO
1814 - 1861
GRAND POÈTE
UKRAINIEN

« Notre âme ne
peut pas mourir,
la liberté ne
meurt jamais. »



**NON À LA GUERRE !
AGISSONS POUR
LA PAIX !**

L'appel de Franck Demaumont, page 2

Non à la guerre ! Agissons pour la paix !



Le président russe Poutine a décidé d'engager la Russie dans la guerre sur le sol de l'Ukraine.

Je condamne cette invasion, d'un pays souverain, et dont les conséquences peuvent être incontrôlables.

La France doit agir pour la paix, en pays indépendant, avec la responsabilité particulière qui est la sienne en Europe.

Elle doit trouver en Europe et dans le monde les

appuis diplomatiques nécessaires pour arrêter la guerre et faire prévaloir la paix.

La France ne peut pas prendre part à ce conflit si sa voix veut être entendue.

Chalette, ville de paix, se tient aux côtés des peuples ukrainien et russe dans ce moment sombre de notre histoire commune.

En ces instants dramatiques, où le sang coule, je pense aux amis des deux côtés de la frontière qui vont souffrir de la guerre et de la haine.

Je suis solidaire de toutes les forces de paix, en Ukraine, en Russie et en Europe, qui se lèvent contre la guerre. Je prendrai ma place dans toutes les initiatives pour la paix qui seront prises dans ces moments éprouvants.

La première initiative de la municipalité est de participer à l'urgence humanitaire en direction du peuple ukrainien : ainsi, une collecte des dons est organisée à la Maison des associations (tél. 02.38.98.87.92). Des contacts réguliers sont pris avec la communauté ukrainienne pour proposer des hébergements et la Ville s'engage à lui verser une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing

Actualité	3
• École Makeba : nouvelle signalétique	
• Un nouveau parking rue Henri-Barbusse	
• Vote par procuration : comment ça marche ?	
Interview	4
• Mille sourires : un atelier-vélo quartier Kennedy	
Hôtel de Ville	5
• Services à la population : nouveaux horaires	
Environnement	6
• La nature à Chalette : une étude sur la faune et la flore sauvages	
• Découverte de chants d'oiseaux	
Développement durable	7
• Application de la loi Egalim : la légumerie de l'APAGEH	
Dossier : l'IFSI	8-9
• Franck Demaumont rencontre Jean-Pierre Door, député, et Ariel Lévy, conseiller départemental	
Culture	10
• Label Tremp : c'est parti pour la saison 2022 !	
• Mois de la petite enfance : des animations à la médiathèque	
Coups de cœur de la médiathèque	11
Vie associative	12
• 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes	
• Racisme : une conférence de Olivier Le Cour Grandmaison avec le MRAP	
Ça s'est passé à Chalette	13
• La Valentine : une belle course !	
• Hibernades : danse et théâtre avec le SEMURPA	
Libre expression	14
Si Chalette m'était contée	15
La minute nature	15
À l'affiche	16



COLLECTE DE DONS



Baucoup de Chalettois-es ont contacté la mairie pour savoir comment venir en aide aux réfugiés ukrainiens.

Une collecte de dons est organisée salle Kister à la Maison des associations (rue Claude-Debussy à Chalette) le mercredi après-midi de 15h à 19h.

Les élus de la Ville seront également de permanence le samedi matin de 10h à 12h.

02 38 98 87 92



Chalette Place Commune

Magazine réalisé par le Service communication de la ville de Chalette-sur-Loing
CS 10047
45125 Chalette-sur-Loing cedex
contact.communication@ville-chalette.fr
Directeur de la publication : Franck Demaumont
Rédaction : S. Massé, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur



École Makeba : nouvelle signalétique

Depuis plusieurs mois, un travail avait été engagé avec les deux directions d'école sur la signalétique à l'école Miriam-Makeba (Vésines). La société CDESIGN a réalisé ce travail et installé une signalétique complète de l'école pendant les vacances scolaires d'hiver. Les enfants, les enseignants et les parents ont donc pu découvrir tout ça à la rentrée !



Un nouveau parking rue Henri-Barbusse

Depuis un certain temps, les riverains de la rue Henri-Barbusse demandaient une réfection de l'entrée de la rue en raison d'un affaissement de la chaussée qui provoquait un mauvais écoulement des eaux pluviales engendrant en permanence d'importantes flaques d'eau stagnantes.

La Ville a donc décidé d'entreprendre des travaux afin d'y remédier. C'est

l'entreprise Vauvelle qui a repris, à l'intersection des rues Henri-Barbusse et Ferdinand-Buisson, le parking, les trottoirs et la voirie. L'aménagement du parking et des trottoirs est réalisé en émulsion gravillonnée avec l'assurance d'obtenir un revêtement extérieur robuste. Quant à la partie voirie, celle-ci est confectionnée en enrobé. Ainsi, depuis le 25 février, les riverains ont la possibilité de stationner leurs véhicules au sec !

La Ville a financé ces travaux pour un montant total de 31 000 €.



Vote par procuration : comment ça marche ?

Pour celles et ceux qui ne pourront se rendre aux urnes, la procuration est une manière de donner sa voix.

Vous pouvez faire une procuration lorsque vous savez que ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection. Aucun justificatif ni document n'est désormais demandé au moment de la demande.

Quand ?

S'il est possible de faire une procuration jusqu'à la veille du scrutin, il est vivement conseillé d'engager la démarche le plus tôt possible, du fait des délais d'acheminement de la procuration.

Vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance, qu'il soit, ou non, inscrit dans la même commune que la vôtre. Cette simplification s'accompagne d'une nouvelle version de la téléprocédure de demande de procuration en ligne.

À qui ?

La personne choisie, appelée mandataire, devra toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes. Le jour du vote, il devra se présenter dans votre bureau de vote muni de sa propre pièce d'identité. C'est à l'électeur qui lui a donné procuration de l'informer qu'il devra voter à sa place et du numéro de son bureau de vote.

Le jour du vote, le mandataire ne doit pas avoir plus de deux procurations, et une seule d'entre elles peut avoir été effectuée en France.

Comment ?

La demande peut se faire en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

Elle doit être validée dans les deux mois dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, sur présentation de la référence d'enregistrement « Maprocuration » et d'un titre d'identité.

La demande peut aussi être réalisée via un formulaire Cerfa papier dans n'importe quel commissariat de police, ou brigade de gendarmerie, dans le tribunal judiciaire du lieu de travail ou de résidence, ou un consulat. Il est possible de télécharger et imprimer le formulaire Cerfa n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr, soit obtenir et remplir le formulaire Cerfa sur place, en présentant un titre d'identité.

Quelle durée de validité ?

La procuration a une durée de validité d'un an maximum, et peut être établie pour une seule élection. Si elle est établie pour une élection, il convient d'indiquer si elle concerne le premier tour, le second tour ou les deux tours. Vous pouvez désigner soit le même électeur pour les deux tours de l'élection, soit un électeur différent pour chaque tour.

Mille sourires : un atelier-vélo quartier Kennedy

CPC - Mme Julian, vous êtes présidente de l'association Mille sourires depuis octobre 2020. Pouvez-vous nous présenter votre association, nous préciser quelles sont ses différentes actions sur le territoire ?

CJ - Notre association a été créée en 2007 et est implantée dans le quartier de la Chaussée à Montargis. Elle a été créée au départ pour soutenir les mamans et leurs enfants de moins de trois ans par des distributions de produits de puériculture ; cette action existe d'ailleurs toujours. Elle concerne 300 familles de Chalette et de Montargis.

Puis nous avons mis en place des cours de français dans notre local de Montargis, également au CADA* de Chalette et au foyer Coallia de Villemandeur, et du soutien scolaire pour les enfants du quartier de la Chaussée.

Avant la crise sanitaire, nous avons organisé des repas partagés tous les premiers lundis de chaque mois sur le site de Montargis.

J'espère reprendre prochainement cette initiative car ce sont des moments d'échanges très importants qui nous permettent de repérer certains problèmes dans les familles.

Une autre action entreprise est la vélo-école, rouverte il y a 15 jours, sur le terrain de sport du Grand-Clos à la Chaussée ; nous avons signé une convention avec la société de transports Darbier pour former trois chauffeurs qui ont pour mission d'apprendre le vélo, notamment aux femmes, afin qu'elles acquièrent de l'autonomie et qu'elles ne soient plus tributaires des disponibilités des maris pour leurs déplacements

CPC - Mais toutes les actions de l'association, de manière générale, sont-elles plus destinées aux femmes, ou les hommes peuvent-ils participer à certaines d'entre elles ?

CJ - Notre site à Montargis, rue de Crowborough, est plus destiné aux femmes ; par contre la vélo-école est ouverte à tout le monde.

Nous sommes nouvellement agréés EVS (Espace de vie sociale) depuis le mois de novembre, ce qui permet la création d'actions mixtes mais nous réservons certains moments privilégiés pour les femmes afin de permettre de libérer la parole, et ainsi l'émergence de certains problèmes existants.

CPC - Cet atelier-vélo où nous sommes, pourquoi l'avoir ouvert en plein cœur du quartier Kennedy à Chalette ?

CJ - Nous souhaitons maintenant atteindre le public du Plateau car, de manière générale, les habitants ne se déplacent pas vraiment ; ils sortent rarement de leur quartier. Nous avons la volonté d'apporter aux habitants de Chalette les mêmes bienfaits.

CPC - Mme Perrin, vous accompagnez Mme Julian dans les missions de Mille sourires et ce, depuis le début de la création de l'association. Qu'est-ce qui vous a motivée pour être bénévole à Mille sourires ?

LP - En fait, je m'intéresse beaucoup à la scolarité des enfants. J'ai donc commencé mon action dans l'association



par le soutien scolaire au CADA et au foyer Coallia ; ensuite j'ai participé aux autres activités et maintenant je m'occupe de l'atelier-vélo.

CPC - Dans cet atelier, que fait-on exactement ?

LP - On accueille toutes les personnes du quartier, c'est un lieu de quiétude sociale, d'entente, d'échanges. Notre technicien y répare des vélos, récupère des pièces sur les vélos non réparables et on pratique le recyclage. Nous vendons également des vélos à très bas prix, permettant ainsi aux habitants du quartier de se déplacer à un prix modique pour un rendez-vous médical, un rendez-vous d'embauche, une sortie familiale. Ce n'est pas qu'un lieu de commerce mais aussi un lieu d'accueil, d'échanges, notamment de savoir-faire, comme apprendre à réparer les vélos de manière à rendre autonomes les habitants du quartier car un des objectifs importants de Mille sourires est de responsabiliser les personnes, les rendre indépendantes, les préparer, chacune, à la pratique du vélo, de la plus jeune à la plus âgée.

On accueille également des enfants pour les occuper, luttant ainsi contre le désœuvrement. On leur apprend la pratique du vélo mais aussi l'entretien et donc le respect du matériel.

CPC - Quels sont les horaires d'ouverture de l'atelier ?

LP - Durant l'année, c'est ouvert le matin au public. L'après-midi, c'est notre technicien qui est présent pour les réparations ; le mercredi, c'est ouvert toute la journée, le mercredi étant réservé aux familles. Il est prévu d'ouvrir le soir pour actionner d'avantage la dynamique.

Sinon, les horaires sont les suivants : de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures.

CPC - Avez-vous des projets pour l'association ?

CJ - Oui, nous souhaitons ouvrir l'Espace de vie sociale à la Chaussée avec des actions spécifiques comme, particulièrement, des jardins partagés au 4 rue de Crowborough. Nous voulons aussi reprendre les repas partagés en extérieur.

Le fonctionnement est compliqué car il y a beaucoup d'actions à entreprendre avec seulement quatre salariés.

CPC - Où s'adresse-t-on à Mille sourires pour suivre les activités ?

CJ - Vous pouvez vous rendre au 4, rue de Crowborough à Montargis, ou nous appeler au 02 38 87 85 31, et on vous réorientera ensuite vers les espaces d'activités créées.

* Centre d'accueil des demandeurs d'asile.

Services à la population : nouveaux horaires



L'équipe des services à la population vous accueille en mairie du lundi au vendredi : Narimane, Patricia, Jacqueline et Ryma à votre service !

Depuis le 19 février 2022, l'Hôtel de Ville est fermé les samedis matin.

En effet, une étude statistique sur le nombre d'administrés accueillis le samedi matin a démontré que celui-ci avait fortement diminué et concernait essentiellement l'accueil de personnes non chalettoises (pour le traitement des demandes de cartes d'identité et de passeports).

Les communes étant contraintes financièrement depuis plusieurs années, suite aux restrictions des dotations de l'État, elles sont dans l'obligation de réduire leurs dépenses et en conséquence les charges de personnel quand celles-ci ne présentent pas de réels besoins.

À présent, les services à la population de Chalette-sur-Loing vous accueillent du lundi au vendredi, selon les plages horaires suivantes : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

EN CHIFFRES

- 12 950 habitants
- 7 600 électeurs
- 9 000 concessions
- 80 personnes accueillies chaque jour
- 60 mariages, 20 PACS, 200 décès, 200 recensements militaires chaque année
- Entre 5 000 et 6 000 demandes traitées par an

Élections, recensement, affaires funéraires

Un service animé par Cécile, qui assure la gestion des listes électorales (inscriptions / radiations), la gestion et le traitement des dossiers dits sensibles, l'organisation des scrutins, la gestion des cimetières de la ville (administration et technique), la gestion du recensement de la population (coordination communale), etc.

Tél. : 02.38.89.59.57 – 06.23.48.16.55
Email : elections@ville-chalette.fr

Accueil et standard

Un service animé par Ryma, qui vous accueille, vous renseigne, vous dirige vers les services compétents pour traiter votre demande.

Tél. : 02.38.89.59.59
Email : accueil@ville-chalette.fr

Traitement des cartes nationales d'identité et passeports

Un service animé par Narimane, qui vous accueille, traite les dossiers, prend les rendez-vous et vous remet CNI et passeports.

Tél. : 02.38.89.59.50
Email : narimane.derdache@ville-chalette.fr

État-civil et affaires générales

Un service animé par Jacqueline et Patricia, qui assurent l'accueil, et traitent les dossiers administratifs pour les mariages, parrainages civils, naissances, décès (commune et hors commune), noces d'or ou de diamant, recensement militaires, reconnaissance, changement de nom ou de prénom, attestations d'accueil, etc.

Jacqueline au 02.38.89.59.56
Email : etat-civil@ville-chalette.fr
Patricia au 02.38.89.59.52
Email : patricia.legendre@ville-chalette.fr

La nature à Chalette : une étude sur la faune et la flore sauvages



Soucieuse de mieux connaître son patrimoine naturel, la municipalité a confié à Loiret Nature Environnement une étude de la biodiversité sur son territoire (plantes, papillons, libellules, batraciens, reptiles, oiseaux, chauves-souris...). Cette étude est soutenue financièrement par la région Centre-Val de Loire. Des naturalistes de l'association vont venir étudier huit sites de la commune pour recenser les espèces qui y vivent. Ce type d'étude est fondamental pour pouvoir harmoniser un développement communal dynamique avec le respect de notre environnement naturel.

Ne soyez donc pas surpris si vous croisez de drôles de personnages armés de jumelles, filets à papillons et autres détecteurs d'ultrasons, arpenter les coins les plus sauvages de notre commune. Les inventaires se dérouleront globalement de fin février à fin septembre, y compris la nuit pour les amphibiens et les chauves-souris. Des sorties, animations dans les écoles ainsi qu'une conférence grand public vous seront également proposées.

Tout naturaliste, amateur ou confirmé, peut participer ! Si vous avez des données ou des expériences à faire par-

tager, si vous avez envie de participer à un inventaire de terrain, vous pouvez dès à présent vous faire connaître auprès des services de la mairie (catherine.pepin@ville-chalette.fr ou ndejean@lne45.org).

Si vous participez à l'IBC*, le plus simple est de saisir toutes vos données en ligne, grâce à notre base de données, Obs'45 (<https://obs45.fr/>). C'est un système d'information ouvert à tous, géré par l'association Loiret Nature Environnement. Il a pour objectif d'apporter un maximum d'information sur la flore et la faune sauvage du Loiret dans le but de mieux connaître la biodiversité qui nous entoure et ainsi mieux la protéger.

Obs'45 permet de recueillir, stocker et diffuser des données naturalistes sur notre département. Elle permet aussi de mettre les observateurs en relation pour questions, échanges, partage de photos...

La consultation sur le site est libre d'accès mais la saisie de données nécessite l'enregistrement de l'observateur et la création d'un compte.

* Inventaire de la biodiversité communale



DÉCOUVERTE DES CHANTS D'OISEAUX

La Maison de la nature et de l'eau vous propose des balades-découverte des chants d'oiseaux en compagnie de l'ornithologiste Christian Chandellier. C'est gratuit, sur inscription par mél : catherine.pepin@ville-chalette.fr.

Rendez-vous à la Maison de la nature et de l'eau (ancienne maison éclusière de Bûges, sur le site des trois canaux) :

- **Dimanche 20 mars - 9h**
- **Dimanche 24 avril - 9h**
- **Dimanche 29 mai - 9h**
- **Dimanche 26 juin - 9h**

Application de la loi EGalim : la légumerie de l'APAGEH



CPC - La loi EGalim¹, adoptée en 2018 et issue des États généraux de l'alimentation lancés en 2017, a véritablement transformé notre alimentation et notre empreinte environnementale. Elle affecte les particuliers comme les professionnels.

Aussi, je suppose qu'elle a influé sur la restauration scolaire à Chalette. Comment avez-vous pu l'appliquer dans les différents restaurants scolaires de la ville ?

Anne Pascaud (adjointe déléguée à la vie scolaire) - Oui, en effet, dans les établissements de restauration collective, de nombreuses obligations et préconisations ont vu le jour. Et ce, pour limiter au maximum les effets néfastes d'une mauvaise alimentation, diminuer l'empreinte écologique sur la planète et réduire le gaspillage alimentaire.

Quatre grands changements font partie de la loi.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les restaurants scolaires doivent proposer un repas végétarien au moins une fois par semaine. Puis, depuis le 1^{er} janvier 2020, il est interdit de proposer touillettes, pailles et bouteilles en plastique dans les cantines. À partir du 1^{er} janvier de cette année, les restaurants collectifs publics ont l'obligation de proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % biologiques. Et en 2025, les contenues alimentaires en plastique seront bannis de la restauration collective publique.

Les deux premiers points ont été mis en place au sein de notre commune.

Maintenant, l'étape des préconisations pour 2022 est de pouvoir introduire dans nos menus les 50 % de produits de qualité et durables avec au moins 20 % de produits biologiques. Il s'agit principalement des produits issus de l'agriculture biologique, issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel « Pêche durable » et issus des circuits courts.

Dans notre région, les produits concernés sont majoritairement des produits d'épicerie et des produits maraîchers. Or, la cuisine centrale municipale, équipement construit en 1993 et mis en service en janvier 1994, n'est pas dotée d'une légumerie, ce qui nous interdit toute introduction de produits bruts (terreux), y compris issus de circuits courts.

Pour répondre à cette problématique, et dans le cadre du réseau Approlocal initié par la Chambre d'agriculture du

Loiret et le PETR², l'association APAGEH (Association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants) a créé une légumerie afin de permettre aux cuisines centrales, non équipées de cette installation, de pouvoir satisfaire aux futures exigences de cette loi EGalim.

L'association achète des légumes aux agriculteurs locaux (dans le Gâtinais) pour les revendre une fois transformés en produits de quatrième gamme (légumes frais épluchés, éboutés, découpés, prêts à cuire) aux établissements de restauration collective du Gâtinais. Conçue sous la forme d'un atelier-chantier d'insertion professionnelle, la légumerie élargit l'offre d'insertion en Gâtinais. Elle réduit l'empreinte carbone de la restauration collective en privilégiant l'approvisionnement local et en permettant le recyclage des déchets (méthanisation, compost) qui en sont issus.

Aussi, afin de respecter les obligations de la loi EGalim, nous avons décidé de travailler avec la légumerie de l'APAGEH pour répondre, d'une part, à l'exigence d'introduire 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et, d'autre part, à l'approvisionnement de produits issus de circuits courts.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité par l'équipe municipale et une visite de l'établissement a eu lieu à l'automne dernier afin de mettre en place les modalités d'une collaboration. Ainsi, depuis le mois de novembre dernier, tout est conforme à la loi dans nos restaurants !

1. Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

2. Pôle d'équilibre territorial rural.



Devenir de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) :

Franck Demaumont, maire de Chalette, rencontre Jean-Pierre Door, député, et Ariel Lévy, conseiller départemental

CPC - Monsieur le maire, vous avez rencontré dernièrement Jean-Pierre Door, député de la circonscription, et Ariel Lévy, conseiller départemental, que vous avez invités pour une visite du centre municipal de santé de Chalette.

Vous avez engagé, à cette occasion, la discussion sur le devenir de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI), dossier qui vous tient à cœur car, semble-t-il, une menace pèse sur le maintien de cet établissement sur son site actuel.

Qu'en est-il exactement ?

FD - Oui, le projet de rénovation et d'agrandissement de l'IFSI est un dossier qui me préoccupe depuis plus de vingt ans. Comme vous le savez, en raison du nombre des effectifs et du bâtiment devenu étroit, les cours sont dispensés dans des préfabriqués, ajoutés sur le site, mettant ainsi les étudiant-e-s en inconfort pour leur formation. Il y a plusieurs années, j'ai donc interpellé la Région, compétente en matière de formation, pour que l'établissement soit non seulement rénové – je rappelle que celui-ci a été construit en 1969 – mais aussi agrandi afin de pouvoir accueillir encore plus d'étudiant-e-s.

Depuis, je suis intervenu à maintes reprises auprès des présidents du Conseil régional, du Conseil départemental et de l'Agglomération montargoise, ainsi que du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) pour envisager une réhabilitation de l'IFSI. Dernièrement, j'ai sollicité une rencontre auprès de la Région et de l'ARS, laquelle s'est concrétisée en janvier en présence des présidents du Conseil régional et de l'Agglomération montargoise, du directeur de l'hôpital et de la directrice de l'IFSI. Mais je

suis ressorti de celle-ci avec le sentiment que tout était joué d'avance : il a été mis en évidence la volonté de « dé-pouiller » Chalette de son IFSI pour le reconstruire à côté du centre hospitalier dans la commune d'Amilly.

En termes d'aménagement du territoire, cette idée est une aberration. En effet, cela déséquilibrerait une fois de plus le nord de l'agglomération par rapport au sud qui possède déjà toutes les structures afférentes au développement économique, accumulant les emplois dans ce secteur géographique. En effet, les zones d'activités commerciales, industrielles, de services, et les équipements culturels et sportifs sont concentrés en nombre dans le sud de l'agglomération. Et la ville de Chalette subit déjà la réduction des services publics sur son territoire : suppression de la maison de retraite, réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste de Vésines et menace de sa fermeture.

Et n'oublions pas les frais d'investissement qu'un tel aménagement demandera à l'hôpital ! Alors qu'on connaît les difficultés budgétaires rencontrées par les centres hospitaliers ! D'autant plus qu'actuellement le CHAM (1) est engagé dans des travaux de grande importance (plus de 23 millions d'euros) pour les blocs opératoires et le service des Urgences. Une rénovation sur place lui sera moins coûteuse qu'une construction neuve sur le plateau technique et n'impactera pas ainsi de manière conséquente la dette publique.

Comme je l'ai déjà défendu maintes fois, l'IFSI fonctionne bien à tout égard. Il constitue un atout majeur pour Chalette et ses habitants en offrant une formation qualifiée « Bac. + 3 » et une formation d'aides-soignant-





te-e-s à débouché professionnel immédiat. De plus, sa localisation actuelle est avantageuse par l'accessibilité, grâce aux transports en commun, à la gare située à seulement 2 km et au réseau de bus Amelys, et par l'accès à tout commerce (grandes surfaces, commerces de proximité) et à toute restauration rapide ou traditionnelle, mais également pour l'accès au logement des élèves de première année, notamment.

L'argument retenu, mettant en avant l'avantage du site de l'hôpital à côté de l'IFSI pour accomplir les stages professionnels durant la formation des étudiants, ne tient pas car, depuis la mise en place du dispositif Parcoursup, les étudiants viennent de toutes les régions de France et choisissent plutôt de retourner dans leur région de résidence pour effectuer leurs stages. En fait, il s'agit plutôt d'un choix de la technocratie qui consiste à implanter systématiquement les IFSI sur les plateaux techniques des hôpitaux.

En outre, le maintien de l'IFSI sur son lieu actuel est en parfaite cohérence avec le projet municipal que mon équipe et moi-même évoquons depuis plusieurs années : celui d'un campus-santé sur l'ancien site de la maison de retraite, devenu friche urbaine depuis une vingtaine d'années maintenant et situé à côté de l'actuel IFSI. L'objectif est d'augmenter et d'inciter au développement de formations à d'autres disciplines médicales, paramédicales, médico-sociales, sanitaires-sociales - exemple : l'aide à la personne constitue actuellement un besoin fortement exprimé dans nos populations -, en lien aussi avec le vieillissement et ses pathologies, les maladies mentales, le handicap, etc.

La création de ce campus à côté de l'IFSI, en collaboration avec le CHAM et les partenaires institutionnels financeurs, permettrait la mise en place de projets novateurs et répondrait à une demande dans une région où la moyenne d'âge est reconnue comme plus élevée que dans les autres régions. La question du vieillissement et de ses pathologies doit être portée par une ville comme Chalette qui dispose d'un emplacement idéal pour créer un tel projet et qui ne compte pas moins de 3,5 hectares non utilisés actuellement.

L'idéal serait également la réhabilitation d'une partie du

site en une résidence-service qui pourrait répondre à la problématique de la dépendance croissante de nos aînés. En effet, la résidence pourrait héberger les étudiants au domicile des personnes âgées, et mettre des logements à disposition des professionnels de santé et des formateurs.

CPC - Mais concrètement, à quelle date est prévu ce projet de développement de l'IFSI ?

FD - Je n'ai aucune information à ce sujet, malgré le fait que j'ai fait voter en 2019, au conseil de surveillance du CHAM, une délibération exigeant que le maire de Chalette soit associé au suivi du dossier. Je pense que c'est la moindre des choses que le maire d'une commune soit impliqué dans le devenir d'un équipement important situé sur son territoire ! Je sais que des études de faisabilité ont été effectuées ; lors d'une rencontre, en début d'année, avec le directeur de l'hôpital, j'ai insisté une fois de plus pour que le dossier du projet me parvienne mais j'attends toujours...

J'ai de ce fait décidé de rencontrer un certain nombre d'élus territoriaux pour les alerter et obtenir leur soutien : des rendez-vous sont d'ores et déjà organisés avec les deux conseillers départementaux du canton de Chalette, Farah Loiseau et Christophe Bouquet, et un prochain rendez-vous est en cours avec les deux vice-présidentes du Conseil régional en charge des formations sanitaires et sociales et de la santé.

1. Centre hospitalier de l'agglomération montargoise.



Label Tresp : c'est parti pour la saison 2022 !



Photos : Alain Fauconnier

Si l'ombre virale ne peut heureusement pas totalement masquer la lumière, nous voyons enfin les carcans se desserrer nous permettant de tous nous retrouver ensemble pour les rendez-vous 2022 que les organisateurs du Label Tresp ont minutieusement préparés pour vous.

42 formations de la région ont été auditionnées par un jury et 12 artistes sélectionnés vont se confronter dans une lutte pacifique à grands coups d'arpèges pour se disputer vos encouragements et vos votes "coup de cœur".

Rendez-vous au Hangar :

- **Samedi 19 mars :**
INEIGE - MIEUX SEULS - DYSTOPIA - PIT GRANT
- **Samedi 23 avril :**
SQUEZZE - MIRQ - FUZZ THEORY - GLEAM
- **Samedi 21 mai :**
LAPSANG - LES AILES AU NORD - MOONBACK STAGE - KLARKENT

La grande finale se déroulera le **samedi 17 septembre** avec les 3 formations sélectionnées par le jury et vos votes. Venez voter pour votre préférence de chaque soirée et les propulser en finale en passant bien sûr un bon moment avec nous !

L'entrée est gratuite ; petite restauration et buvette vous sont proposées sur place. Parking sécurisé. Ouverture des portes à 20h30. Respect des prescriptions sanitaires en vigueur.

Infos : www.labeltresp.fr

Mois de la petite enfance : des animations à la médiathèque



DES ANIMATIONS À DESTINATION DES TOUT-PETITS ET DE CEUX QUI LES FONT GRANDIR

DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU AGORAME

S'inscrivant dans la Semaine nationale de la petite enfance, Agorame, réseau des bibliothèques de l'Agglomération montargoise, vous propose pendant tout un mois des animations pour voir la petite enfance en grand !

Expos, spectacles, rencontres, lectures... Toutes les animations sont gratuites et soumises au respect des règles sanitaires en vigueur. Vous n'avez pas obligation d'être inscrit au réseau Agorame pour y participer.

À la médiathèque de Chalette, c'est une expo, « *Tout un monde à lire* », jusqu'au 26 mars. Ce sont également des spectacles les 12, 16 et 23 mars. Et de nombreuses animations !

Demandez le programme à la médiathèque ou consultez-le en ligne sur www.agorame.fr !

DU 1^{er} AU 31 MARS 2022

LE MOIS DE LA PETITE ENFANCE

lectures - ateliers
rencontres - conférences
spectacles - formations

TOUTES LES DATES SUR WWW.AGORAME.FR ET DANS VOS STRUCTURES

LE MOIS DE LA PETITE ENFANCE spectacle

LE JARDIN MERVEILLEUX
Kéme leconte
Médiathèque de Chalette
MERCREDI 16/03 - 10h et 11h

LE MOIS DE LA PETITE ENFANCE spectacle

PREMIERS PRINTEMPS
sophie souvaineau et sandrine monbergier
Médiathèque de Chalette
SAMEDI 12/03 - 11h et 16h

ACCÈS LIBRE AU RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR
À PARTIR DE 10 ANS
CARTON, CUBES REPARABLES
12,20€ ET 14,90€
PROCHAINES ÉDITIONS EN VENTE

Une petite sélection de romans, albums, CD ou jeux proposés par l'équipe de la médiathèque de Chalette, à emprunter ou à consulter sur place bien sûr :



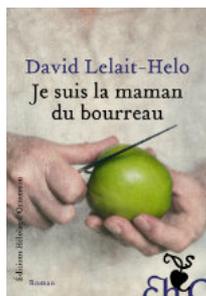
Quality Land

Roman adultes
Marc-Uwe Kling

Dans le futur, tout fonctionne de manière merveilleuse : les algorithmes se chargent d'optimiser le travail, les loisirs et les relations.

QualityPartner sait qui te correspond le mieux. Ton véhicule autonome sait où

tu veux aller. Et si tu es inscrit sur The Shop, on t'envoie tous les articles que tu désires sans que tu doives les commander. Plus personne n'est obligé de prendre des décisions difficiles - car à QualityLand, il n'y a qu'une seule réponse à toutes les questions : OK. Cette dystopie à la fois satirique et drôles n'est pas sans nous rappeler l'œuvre phare de Georges Orwell « 1984 ». Mais derrière son apparence de comédie barrée, « Quality Land » porte un propos particulièrement élaboré et clairvoyant sur notre société.



Je suis la maman du bourreau

Roman adultes
David Lelait-Helo

« Je suis passée de Dieu à Diable ». Cette phrase, c'est Gabrielle de Miremont qui la lâche. Aristocrate âgée, autoritaire, très pieuse, sa fierté est

d'avoir donné un fils à Dieu. Son monde s'effondre avec le scandale de la pédophilie dans l'église. Confrontée à l'inconcevable, c'est une mère trahie qui voit sa vie entière remise en question mais qui veut savoir la vérité. Une écriture superbe, un roman intense et bouleversant, sur la culpabilité et le pardon impossible. Il a reçu le prix Le Point du polar européen et le grand prix de littérature policière 2021.



Cœur

CD
Clara Luciani

Deux trophées bien mérités aux Victoires de la Musique pour Clara Luciani ! Celui de la meilleure artiste féminine et celui du meilleur album de l'année pour Cœur.

meilleure artiste féminine et celui du meilleur album de l'année pour Cœur.

Des bouquets toute l'année

Documentaire
Stéphane Pennetier

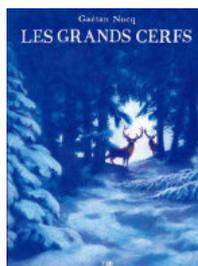
L'industrie de la fleur coupée est l'une des plus polluantes. Alors pourquoi ne pas profiter de ce que la nature nous offre ? Avec ce livre, réveillez votre âme de cueilleur, partez à l'aventure, découvrez mille trésors, dans les champs, aux abords des petites routes ou dans votre jardin et créez de merveilleux bouquets de saison !



Les grands cerfs

BD adultes
Gaëtan Nocq

C'est dans les montagnes des Vosges, dans une ancienne métairie au cœur de la forêt, que Pamina a choisi de vivre isolée du monde avec son compagnon Nils. Elle se sait entourée par un clan de cerfs dont elle ne perçoit que les traces. Jusqu'au jour où un inconnu, Léo, photographe animalier, construit une cabane d'affût et l'initie à l'observation des grands cerfs. Au fil de cette initiation, elle va découvrir d'autres clans plus cruels - les hommes qui gèrent la forêt et les chasseurs - et s'engager dans le combat pour la préservation de la nature et de ses espèces sauvages.



Frôler les murs

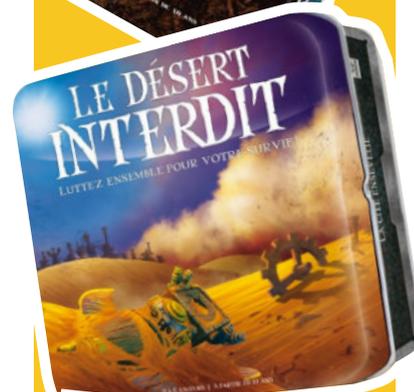
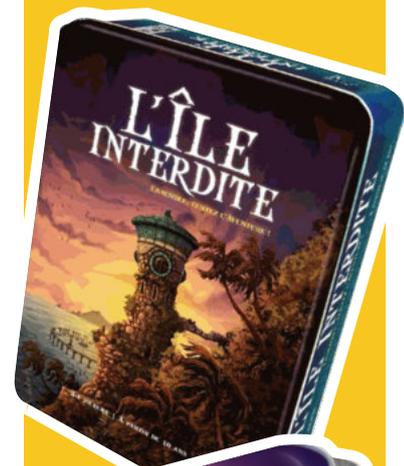
Documentaire
Tessae

Le parcours de Tessae, du harcèlement à la phobie scolaire, jusqu'à la résilience par la musique. Un témoignage nécessaire. "Aujourd'hui, on estime que 2 % des élèves français souffrent de phobie scolaire. En moyenne, c'est plus d'un élève toutes les trois classes." Dans ce livre, grâce au témoignage de Tessae, le lecteur comprend parfaitement en quoi consiste la phobie scolaire. L'importance de ce fléau dans notre société actuelle est à prendre en compte. Tessae est le nom de scène de Tessa. Aujourd'hui elle est déscolarisée et se consacre à la musique et à l'écriture et ses concerts à travers le monde. Un livre à faire lire également aux parents et au personnel éducatif.



Trilogie : L'île interdite, Le désert interdit, Le ciel interdit

Une trilogie de jeux coopératifs de la même collection à jouer de préférence dans cet ordre. À partir de 10 ans. Durée de jeu : entre 30 minutes et 1 heure.



LE VIRUS EST TOUJOURS LÀ !
CONTINUONS À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES !

8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes



Mardi 8 mars : rencontre, film et débat

Le comité local du Montargois de Femmes solidaires vous propose de les rejoindre à partir de 20h à l'Al-TiCiné (rue du Port à Montargis) pour échanger autour de son stand et autour d'une fresque réalisée sur le thème du 8 mars par le club Amis des 4 saisons à Montargis.

La projection du film *Debout les Femmes !*, avec les Cramés de la bobine, au petit prix de 6 euros débutera à 20h30 et sera suivie d'un débat.

Samedi 12 mars : déambulation à Montargis

Le comité local du Montargois de Femmes solidaires, soutenu par des organisations syndicales organise également une **marche dans Montargis le samedi 12 mars**. Il vous attend nombreux et nombreuses place Victor-Hugo à 10h30 pour différentes lectures et une déambulation rue Dorée jusqu'à la place Mirabeau vers 11h15. Le chant L'hymne des Femmes nous accompagnera, vous pouvez le retrouver sur la page Facebook de "Femmes solidaires du Montargois".

Racisme : une conférence de Olivier Le Cour Grandmaison avec le MRAP

À l'approche de l'élection présidentielle, encore une fois, la parole raciste se libère de la part de certains candidats. C'est dans ce cadre que le MRAP du Montargois organise une conférence "*Racismes de France*" avec Olivier Le Cour Grandmaison, universitaire en sciences et philosophie politique à l'Université Paris-Saclay-Évry-Val-d'Essonne. Il est auteur de plusieurs livres portant sur la colonisation et contre le racisme, dont les derniers sont plus que d'actualité :

Ennemis mortels : Représentations de l'islam et politiques musulmanes en France à l'époque coloniale et *Racismes de France* écrit sous sa co-direction. Cette conférence aura lieu **samedi 26 mars à 17h au centre Aragon** à Chalette. Elle sera suivie d'un temps convivial et musical. Un comptoir librairie avec des livres portant sur le sujet de la conférence sera présent.



RESTOS DU CŒUR : ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le précédent magazine municipal concernant l'article sur les Restos du cœur de Chalette et le nombre de repas servis. Aujourd'hui ce sont 300 familles qui sont reçues, ce qui représente près de 750 personnes soit 4 800 repas servis chaque semaine. Rappelons que pour l'antenne chalettoise des Restos du cœur, qu'il dirige depuis 2012, le responsable, Gérard Chevalier est toujours à la recherche d'un co-responsable qu'il formera pour, à terme, reprendre la responsabilité du centre de distribution.
Contact : 02.38.93.05.71 · ad45.chalettesurloing@restoducoeur.org

La Valentine : une belle course !

Le 11 février dernier, l'association A.I.M.E., qui se bat pour la reconnaissance et la prise en charge des femmes qui souffrent d'endométriose, a organisé la première édition de « J'A.I.M.E. la Valentine », une course de 10 km en nocturne.

109 participants ont répondu présents pour cette édition, dont le départ a été donné, à côté du futur centre aquatique de Chalette, par Élodie Torres, la présidente de l'association, et Éric Godey, vice-président de l'Agglomération montargoise en charge des sports.

L'épreuve, qui était chronométrée, a été remportée par Vincent Viallefont en 26,11 minutes, devant son frère Paul et Mathis Thomas. Une trentaine de bénévoles ont encadré la course avec, parmi eux, des élus de Chalette.

Photos : Brigitte Taleb



Hibernades : danse et théâtre avec le SEMURPA

Comme chaque année dans le cadre des Hibernades, l'atelier danse du SEMURPA, mené par Marie Garcia, et l'atelier théâtre, mené par Marie-Laure Ford, ont fait le show devant un public ravi au Hangar et à la Maison des arts ! Malgré les restrictions sanitaires en vigueur, les spectateurs ont répondu présents en grand nombre pour assister aux chorégraphies et aux sketches humoristiques proposés par les seniors. Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau gala ! Et les retraité-e-s qui souhaitent s'inscrire à ces ateliers, ainsi qu'à tous ceux proposés par le SEMURPA, peuvent contacter Else au 02 38 93 63 03 !



Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e-s communistes, républicains et citoyens

19 mars 1962 - 19 mars 2022

Le 19 mars, un peu partout en France, nous commémorerons en cette année 2022 le soixantième anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, cessez-le-feu qui a conduit aux accords d'Évian du 8 avril 1962, lesquels ont initié l'organisation de l'indépendance de l'Algérie. Encore mal connue de nos jours, trop souvent oubliée, peu célébrée - pas de jour férié pour en marquer la fin - cette guerre de la décolonisation a pourtant fait son lot de victimes, plongeant de nombreuses familles de notre pays dans le deuil et la souffrance, tout en marquant profondément et durablement, à l'instar des guerres précédentes, toute la génération des jeunes hommes qui, lors de leur service militaire en vigueur à cette époque, ont dû prendre part à ce conflit. À Chalette-sur-Loing, tous les 19 mars, afin que la mémoire de ces soldats continue à être honorée, une cérémonie est organisée par la municipalité et la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

En 2022, soixante ans après les faits, elle continue de revêtir un caractère particulier, permettant notamment à la population de ne pas oublier les sept jeunes Chalettois tombés pour leur patrie et dont les noms figurent sur la stèle qui leur est dédiée au square du 19 mars 1962, dans le quartier du Lancy, près de l'école Henri-Barbusse : Claude Compin, Roger Garrot, François Guérin, André Lefèvre, Bruno Mikrut, Jean Moran, Robert Plisson.

Souvenons-nous de leur sacrifice !

Élu.e-s socialistes

Se remobiliser pour la vie des quartiers

Les mois ont passé et l'épidémie de coronavirus n'est toujours pas maîtrisée même si la situation s'améliore avec la vaccination et l'immunité collective. Nous vivons au rythme de l'épidémie : confinement, déconfinement, gestes barrières, reconfinement, couvre-feu, lueurs d'espoirs, etc. Beaucoup de Chalettois se demandent s'ils devront prévoir des vacances en France, ou bien s'ils pourront voyager. Beaucoup d'entre vous ont également vu le lien social se dégrader avec la crise sanitaire, car cette crise a fragilisé les plus vulnérables, les chômeurs, les jeunes...

Les élus et les services municipaux entendent se mobiliser pour faire revivre la démocratie de proximité qui est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. L'objectif est bien entendu de relancer les rencontres avec nos comités de quartiers afin de recueillir un maximum d'avis et de faire participer les Chalettois aux projets qui les concernent. Notre volonté est d'aller encore plus loin dans la codécision et de cheminer sereinement vers la mise en place de budgets participatifs pour développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retisser un lien de confiance.

Un nouvel élan pour Chalette

Notre groupe tient tout d'abord à apporter son soutien au peuple ukrainien et rappelle que notre ville est jumelée depuis de très nombreuses années avec ce pays. Au dernier conseil du PETR, des échanges fournis ont eu lieu sur le Plan local d'urbanisme portant sur la construction d'une nouvelle zone commerciale dans la ville d'Amilly. Notre groupe souhaite un débat ouvert au sein de l'agglomération afin que soient proposées en priorité les zones de friches déjà existantes dans les communes de l'AME. Une vraie volonté politique de rééquilibrage des zones économiques et commerciales doit apparaître dans notre agglomération.

- Zone Saint-Gobain : une société déjà présente dans cette zone pourrait s'agrandir.

Contact : cyril.faure@ville-chalette.fr

Changement de cap pour Chalette

La démocratie participative réinterroge le fonctionnement démocratique, particulièrement au niveau local. Notre commune a toujours innové à ce sujet. Ces processus prennent activement part au passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative. Par exemple, le CME pourrait être complété par une instance de participation des jeunes (CLJ) pour assurer la pérennité de leurs implications. Les conseils de quartiers et le conseil citoyen pourraient être adjoints d'un conseil des sages. Il serait intéressant de mettre en place des espaces d'échanges ouverts pour permettre des retours réguliers de toutes les strates (leurs préoccupations, leurs expériences, leurs problèmes) et les impliquer dans des projets partagés avec des budgets participatifs et des plateformes numériques de consultation. Contact : farah.loiseau@ville-chalette.fr

France insoumise

Moins d'un tiers des 18-24 ans est scolarisé dans le Montargois. Ce chiffre reflète la dure réalité que subit notre jeunesse : en l'absence de formation supérieure, elle est soit obligée d'entrer prématurément sur le marché du travail, soit de partir ailleurs pour poursuivre ses études. Mais toutes les familles n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants étudier ailleurs. D'où la nécessité d'ouvrir une antenne universitaire dans le Montargois. L'ancienne caserne Gudin pourrait être reconvertie en lieu de formation, comme ce fut le cas de l'ex-caserne d'Albi transformée en 1995 en campus. Cela permettrait de démocratiser l'enseignement supérieur et redynamiser l'économie locale (consommation des étudiants, installations des diplômés...). Contact : alexis.christodoulou@ville-chalette.fr

Ensemble, écologistes et solidaires

Le développement de la ZAC de Saint-Gobain déclarée d'intérêt communautaire depuis 2003 est du ressort de l'Agglo. Cette compétence devrait permettre d'aménager la ZAC. Le hic : 12 ha appartiennent à Chalette.

Au regard du coût de la dépollution, l'Agglo voudrait ce terrain pour 1 €, mais le maire ne veut pas. La ZAC se fige et devient de plus en plus triste : fermeture de Bricomarché, de l'opticien et dernièrement de la pharmacie. Pendant ce temps, le Pôle Automobile s'est créé. Maintenant, le maire d'Amilly prêche son ouverture à d'autres activités que l'automobile. Il est temps que les friches de la ZAC soient investies et défendues. STOP aux nouveaux bâtiments ! STOP au blocage !

Pour échanger, écrivez-nous : kasim.balaban@ville-chalette.fr

Des rues ont changé de nom (2)

À Chalette, les rues n'ont pas toujours porté leur nom actuel. Des rues avaient un nom pas très poétique, par exemple le chemin vicinal ordinaire n°7 devenu la rue de la Pontonnerie en 1940. Mais certaines ont changé pour une raison particulière.

Rue Paul-Vaillant-Couturier et Henri-Barbusse

Le 15 mars 1940, une lettre de M. le sous-préfet du Loiret fait connaître qu'en application des instructions de M. le ministre de l'Intérieur, il y a lieu de procéder au changement des appellations des voies publiques évoquant des noms d'hommes s'étant réclamés de la troisième Internationale communiste.

Le conseil municipal, en date du 11 mai 1940, présidé par le maire Léon Ducaroy, décide de donner :

1. le nom de rue Édouard-Branly à la voie alors dénommée rue Henri-Barbusse,
2. le nom de rue Paul-Painlevé à la voie alors dénommée rue Vaillant-Couturier.

Rue Aristide-Briand

Au conseil municipal du 15 mai 1932, il est approuvé de donner à titre d'hommage public le nom de rue Aristide-Briand à la rue alors appelée rue Triqueti.

Aristide Briand est mort le 7 mars 1932, prix Nobel de la Paix, homme politique français, onze fois président du Conseil et vingt-six fois ministre sous la troisième République.

Henry de Triqueti est né à Conflans-sur-Loing le 24 octobre 1803 et mort à Paris le 11 mai 1874. Sculpteur du mouvement du romantisme, il est notamment l'auteur des portes en bronze de l'église de la Madeleine à Paris.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

- Eden MONTELLA
- Thalliane GARCIA
- Hémy ROCHA
- Louis LOSSIE
- Mariama-Kadya BA

Décès :

- Amparo BEJAR
- Camille HAMEL
- Francis BOURGEOIS
- José CANO CROCHE
- Richard MAITRIER
- Roger BIDAULT
- Hacene AMIRAT
- José ESTEVES MARQUES
- Mohamed TIAR
- Alfonsina FERNANDEZ RUIZ (BARCENA LOPEZ)
- Jacky DREAN
- Nicolas WANKIN
- Rabah SMAILI
- Kiyam BEN FARHAT
- Sébastien KARTACHEFF

LA MINUTE NATURE

Rubrique pédagogique et ludique proposée par la Maison de la nature et de l'eau

Jeu des 9 différences

Le sais-tu ? Beaucoup d'associations joignent l'utile à l'agréable et profitent des descentes de rivières en canoë pour ramasser les déchets. Cela limite ainsi la pollution des milieux naturels. Bravo !



Sauras-tu trouver les 9 différences entre ces deux dessins ?



Et lorsque tu les auras trouvées, n'oublie pas de colorier !



Vous êtes **commerçant dans l'alimentaire** ? Connaissez-vous le **Marché du terroir** de Chalette, chaque premier dimanche du mois, place Jean-Jaurès ? Saviez-vous que **l'emplacement est gratuit** ? Renseignez-vous vite au **02 38 89 59 48** !

TU SAVAIS ?



La gerris est un insecte aquatique appelé communément araignée d'eau. Les gerris ont la particularité de pouvoir marcher à la surface de l'eau. Ils vivent dans les mares et les cours d'eau. L'hiver, ils vont hiberner dans les berges.

À L'AFFICHE

1ère soirée :
4 groupes
Concert gratuit



TREMPLIN MUSICAL
LABEL TREMP

SAMEDI
19
MARS
20H30

Photo : Alain Fauconnier



QUARTETT
Après Les Liaisons dangereuses
DE HEINER MÜLLER

Et si la Marquise de Merteuil et le Vicomte de Valmont se retrouvaient en enfer pour un duel sans merci ?

VENDREDI
25
MARS
20H30

Théâtre contemporain · Cie Je est un autre



BILLETTERIE ET RÉSERVATIONS

5, rue de la Forêt
45120 Chalette-sur-Loing
02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr
www.facebook.com/lehangar45/



Pass sanitaire et port du masque exigés

À NOTER

Animation bébés lecteurs : découverte du livre à travers des albums pour les tout-petits jusqu'à 3 ans. **Samedi 26 mars** à 10h30 à la médiathèque de Chalette.

Ateliers de l'**Espace numérique** de la médiathèque le mardi et le samedi de 10h à 11h30 :

- **Libre OfficeWriter** : mardi 8 et samedi 12 mars.
- **Retouche photo (Paint)** : mardi 15 et samedi 19 mars.
- **FAQ (posez vos questions)** : mardi 22 et samedi 26 mars.

Les ateliers du **musée d'école Fernand-Bouttet** :

- **atelier cartographie** : samedi 19 mars à 15h avec les AEC.

Permanence de l'avocat conseil vendredi 11 mars de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville.

Conseil municipal mardi 8 mars à 19h30 à l'Hôtel de Ville et mardi 5 avril.

Collecte des déchets avec les enfants du CME samedi 2 avril à 10h place Jean-Jaurès (Bourg).

60^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie : cérémonie commémorative samedi 19 mars à 11h au monument aux morts, puis à la stèle place du 19 mars 1962 (Lancy).

AGORAME
DU 1^{er} AU 31 MARS 2022

LE MOIS DE LA PETITE ENFANCE

lectures - ateliers
rencontres - conférences
spectacles - formations



AGORAME

SAM 12 MARS · 20H

Cie Les Yeux Fermés
« Le monde est si vaste
Contorsion, équilibre et jonglerie



Les amoureux fous
Chanson du coq à l'âne



Chez les Croqueurs de pavés

14, rue Roger-Salengro · Vésines
Chapiteau chauffé · Buvette et restauration
Entrée à prix libre · Passe sanitaire exigé

LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE

MERCREDI 16 MARS

Une sélection de courts pour les 5-10 ans. Séances gratuites (40 min. environ) à 15h30 et 17h

